



# LA LETTRE DE LA CITOYENNETÉ

NATIONALITÉ, DROIT DE VOTE DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS

## 66 % DES FRANÇAIS SONT FAVORABLES AU DROIT DE VOTE DES ÉTRANGERS AUX ÉLECTIONS LOCALES

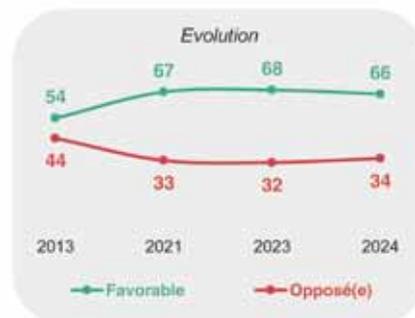
Le dernier sondage réalisé en avril 2024 par Harris Interactive pour *La Lettre de la citoyenneté* montre une fois de plus que les Français sont favorables au droit de vote des étrangers. Les résultats sont proches de ceux du sondage précédent réalisé en février 2023, malgré la loi sur l'immigration votée par le Parlement et les commentaires négatifs sur les migrants qui l'ont accompagnée l'hiver dernier. Seuls les sympathisants de la droite et de l'extrême droite sont moins favorables à la mesure que l'année précédente, les sympathisants des partis de gauche sont toujours très favorables et ceux du parti présidentiel (Ensemble citoyens !) le restent à 71 %. Les résultats sont assez équivalents qu'il s'agisse du vote à toutes les élections locales ou concernant les seules élections municipales et européennes (courbe réalisée depuis 1994).

Les résultats détaillés paraîtront dans le prochain numéro de *La Lettre*.

1051 personnes ont été interrogées en ligne du 23 au 25 avril 2024 par Toluna Harris Interactive. L'échantillon est représentatif des Français de plus de 18 ans. Méthode des quotas et redressement appliqués aux variables suivantes : sexe, âge, catégorie socioprofessionnelle et région de la personne.

Ce sondage a bénéficié du soutien du CCFD-Terre solidaire.

*Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé ou très opposé à ce que les étrangers vivant en France aient le droit de vote à toutes les élections locales, c'est à dire municipales, départementales et régionales ?*



■ Très favorable ■ Assez favorable ■ Assez opposé(e) ■ Très opposé(e)

(suite page 4)

## Droit de vote : citoyenneté de résidence

# Les villes européennes s'engagent

*Nous, les villes signataires, considérons nos communes comme des espaces de mise en œuvre des droits de l'homme et sommes convaincues qu'une démocratie vivante repose fondamentalement sur une participation active de tous les habitants et habitantes de nos cités.*

*En tant que villes, nous estimons que la migration ne reflète pas un état d'urgence, mais que c'est un phénomène naturel et récurrent dans l'histoire de l'humanité. Les villes, en particulier, sont des destinations pour l'immigration et, en tant que première et immédiate entité démocratique, elles sont mises au défi de garantir la participation citoyenne des personnes qu'elles accueillent.*

*Former une communauté démocratique vivante est un objectif qui doit appartenir tant aux immigrés qu'à leur société d'accueil. En tant que villes d'accueil, nous avons la responsabilité d'offrir ou de créer des conditions qui permettent de considérer les immigrés comme « égaux parmi les égaux ». Dans cet esprit, nous ne faisons pas de différence entre les citoyens de nos villes en fonction de leur passeport. Nous considérons tous les résidents de nos cités comme des citoyens.*

*En tant que ville signataire, nous sommes heureux d'accueillir ceux qui ont adopté la nationalité de notre pays, mais nous ne voulons pas que d'autres soient exclus d'une participation égale à la vie démocratique dans notre communauté en raison de leur passeport.*

Les citoyens titulaires d'un passeport de l'UE ont été actifs en tant qu'électeurs et élus depuis plus de vingt-cinq ans. Le droit de vote pour toute la population d'une même ville renforce la cohésion sociale, l'identité de cette ville et notre démocratie. La participation de tous est la réponse démocratique aux nationalismes et aux discriminations.

Par cette déclaration, nous plaçons pour l'adoption de législations nationales qui attribuent à tous les résidents de nos villes les mêmes droits de participation à la vie de la cité. Dans 14 des 27 pays de l'UE, c'est déjà une pratique courante.

Nous nous engagerons donc, au niveau local ou régional dans le cas des villes qui forment une entité régionale – comme Bruxelles, Berlin ou Vienne – pour que le droit de vote et d'éligibilité soit garanti à nos citoyens, quelle que soit leur nationalité.

Pour atteindre notre objectif, nous, en tant que villes, prendrons les mesures nécessaires via nos structures et instances politiques et coopérerons avec les organisations locales et régionales qui, dans le même esprit, œuvrent pour l'égalité de la participation politique.

Jusqu'à l'adoption des droits de vote souhaités, nous établirons un processus d'examen pour évaluer les progrès et ferons un rapport tous les trois ans aux instances municipales sur les avancées et les réalisations.

## Les premiers maires signataires de l'appel européen

Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg, a été en France la première signataire de l'appel initié par le réseau européen VRAR (Voting Rights for All Residents), relayé notamment par Habiba Bigdade pour le collectif J'y suis j'y vote et Solène de Chavigny pour le réseau ANVITA (Association nationale des villes et territoires accueillants). Plus de trente maires français, dont celle et ceux des trois plus grandes villes, avaient signé l'appel à la date du 26 avril 2024.

### France

Marie-Hélène AMIABLE, maire de Bagneux  
Nadège AZZAZ, maire de Chatillon  
Jeanne BARSEGHIAN, maire de Strasbourg  
Jacqueline BELHOMME, maire de Malakoff  
Arthur BOIX-NEVEU, maire de Barberaz  
Sabine CAMPREDON, maire du Percy  
Luc CARVOUNAS, maire d'Alfortville  
Patrick CHAIMOVITCH, maire de Colombes  
Alexandra CORDEBARD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement de Paris  
Didier CUJIVES, maire de Paulhac  
Danielle DAMBACH, maire de Schiltigheim  
Michel DEMOLDER, maire de Pont-Péan  
Grégory DOUCET, maire de Lyon  
Christophe FERRARI, maire de Pont-de-Claix, président de Grenoble-Alpes-Métropole  
Yann GALUT, maire de Bourges  
Jean-Philippe GAUTRAIS, maire de Fontenay-sous-Bois  
Mohamed GNABALY, maire de L'Île-Saint-Denis  
Mathieu HANOTIN, maire de Saint-Denis  
Anne HIDALGO, maire de Paris  
Mathieu KLEIN, maire de Nancy, président de la métropole du Grand-Nancy  
Patrice LECLERC, maire de Gennevilliers  
Fabienne LEGUICHER, maire de La Norville  
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, maire de Rouen, président de la métropole Rouen-Normandie  
Christian METAIRIE, maire d'Arcueil  
Xavier NORMAND, maire de Castanet-Tolosan  
Benoît PAYAN, maire de Marseille

(suite page 4)

## Belgique

L'octroi aux jeunes à partir de 16 ans, y compris les étrangers européens résidant dans le Royaume, de la possibilité de voter à l'élection européenne de juin a fait l'objet de décisions contradictoires en ce qui concerne sa dimension obligatoire. D'abord prévu non obligatoire pour ces jeunes, la Cour constitutionnelle a décidé en mars 2024 que le vote était obligatoire pour eux comme il l'est pour les adultes. Le gouvernement a fait savoir ensuite que le vote était bien obligatoire mais que les jeunes non votants ne seraient pas sanctionnés. Les amendes prévues pour les non-votants sont de 40 à 300 euros en cas de récidive mais ne sont pas toujours réclamées. Aux dernières élections législatives de 2019, 11,6 % des Belges n'ont pas voté. De son côté, le gouvernement flamand a décidé de ne plus imposer l'obligation du vote pour les prochaines élections communales (en octobre) et provinciales (en juin).

## Estonie

Ayant déjà fait l'objet d'une controverse lors d'élections précédentes, le droit de vote des électeurs russophones aux prochaines élections municipales de 2025 fait débat, notamment parce qu'à la récente élection présidentielle russe du 17 mars, 75 % des électeurs russes résidant en Estonie ont voté pour Poutine.

Le quotidien *Potimees* écrit : « Il est important de réduire l'influence de la Russie sur notre politique, notamment en retirant le droit de vote aux citoyens russes et biélorusses. » Ce n'est pas l'avis de l'eurodéputée et sociologue Marju Lauristin, qui estime que le parti du Centre qui « perche » pour les électeurs russes « a un rôle de médiateur contribuant à conforter la confiance des électeurs russes dans l'État estonien ».

Sur une population de 1 300 000 Estoniens, les russophones sont environ 300 000 dont plus de 100 000 ont la nationalité estonienne. La double nationalité est interdite mais tous les étran-

gers ont depuis 1993 le droit de vote sans éligibilité aux élections locales.

## France

Au colloque sur les discriminations qui s'est tenu à Rennes le 22 mars, Mohamed Ben Saïd et Catherine Wihtol de Wenden sont intervenus pour le collectif J'y suis j'y vote dans une table ronde sur le droit de vote des personnes non nationales.

La Fédération des Tunisiens citoyens des deux rives (FTCR) commémore ses 50 ans cette année et regrette dans son communiqué que le droit de vote des étrangers soit « toujours remis aux calendes grecques ».

Le Sénat a voté le 2 avril un projet de loi constitutionnelle, amendé contre l'avis du gouvernement, sur la Nouvelle-Calédonie. Le texte élargit le corps électoral pour les prochaines élections provinciales du territoire. Depuis l'accord de Nouméa de 1998, ne peuvent voter pour élire les assemblées locales que les personnes et leurs descendants remplissant les conditions pour voter au référendum de novembre 1998 approuvant cet accord. Cette citoyenneté calédonienne restreinte était justifiée par un processus de décolonisation en cours et validée par toutes les instances internationales. Le projet de loi vise à élargir progressivement le corps électoral à l'ensemble des personnes inscrites sur la liste électorale générale de Nouvelle-Calédonie, et, dans un premier temps, à celles nées ou domiciliées sur le territoire depuis dix ans. Un des amendements votés remet en question le calendrier voulu par le gouvernement. L'Assemblée nationale doit se prononcer en mai. Faute d'accord sur le futur statut du territoire, des manifestations ont repris à Nouméa et il n'est pas certain que les élections provinciales puissent avoir lieu comme prévu en 2024.

## Inde

La loi sur la nationalité de 2019 est effective depuis le 11 mars 2024, elle accorde la nationalité aux minorités

non musulmanes ayant fui les pays voisins avant 2014. Le gouvernement Modi dément toute politique antimusulmane et affirme vouloir aider les minorités persécutées dans des pays majoritairement musulmans ; les groupes islamiques craignent une volonté de vouloir diminuer la population des 200 millions de musulmans, en particulier ceux sans papiers officiels.

## Royaume-Uni

Vaughan Gething, d'origine zambienne, a été élu à la tête du Parti travailliste gallois le 20 mars puis Premier ministre du Pays de Galles. Il est le premier chef de gouvernement en Europe d'origine africaine.

## Suisse

Malgré le vote favorable de l'Assemblée constituante, la nouvelle Constitution du canton du Valais, incluant la possibilité pour les communes d'accorder le droit de vote aux étrangers, a fait l'objet d'un vote négatif lors d'une votation le 3 mars. La complexité du vote, où il fallait répondre à trois questions, a été soulignée. La possibilité du vote des étrangers n'a obtenu que 27 % des voix, le vote négatif 36 % des voix : la nouvelle Constitution a été refusée. Une seule commune, Veysonnaz près de Sion, a voté majoritairement, à 53 %, pour le droit de vote communal des étrangers.

Le 16 avril, une conférence de presse a lancé la campagne « une vie ici, une voix ici » pour l'élargissement au canton de Genève du droit de vote des étrangers existant dans le chef-lieu de canton, avant une votation prévue le 9 juin. Pour Dario Ciprut, du DPGE, Droits politiques pour les résident-e-s à Genève, « c'est un projet mesuré, absolument pas extrême », l'expérience de Genève où les étrangers peuvent voter depuis 2005 étant très positive. Pour Laurent Seydoux du LJS, mouvement de citoyens Libertés et justice sociale, donner le droit de vote à près de 40 % de la population qui ne l'a pas « c'est faire preuve de bon sens ».

**La Lettre de la citoyenneté** est publiée quatre fois par an par l'ASECA.

Contact : Licorne - tél. 03 22 72 93 19

Directeur de publication : Christian Fabry - Siège administratif : 11 rue Abbé-de-l'Épée - 80000 Amiens.

Impression : Imprimerie Moderne de Bayeux - Tirage : 300 exemplaires.

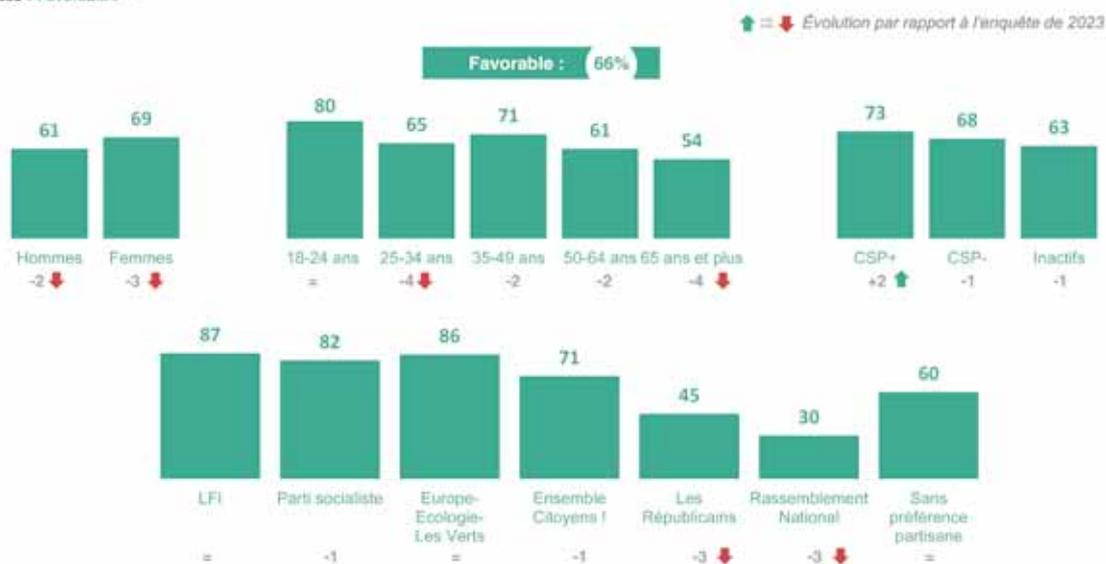
Comité de rédaction : Bernard Delemotte, Christian Fabry, Françoise Galland, Pierre Gineste, Pierre-Yves Lambert (Belgique), Julien Lejeune, Alain Merckaert, Filippo Miraglia (Italie), Catherine Tettiravou ; ont participé à ce numéro : Mohamed Ben Saïd, Habiba Bigdade, Solène de Chavigny et Clemens Hauser.

(suite de la page 1 - 66 % des Français sont favorables...)

## Des évolutions plutôt homogènes au sein des différentes catégories de population : les jeunes et les sympathisants de gauche se montrent très largement favorables au vote des étrangers vivant en France, les plus âgés et les sympathisants RN restant les moins favorables à cette mesure

Personnellement, seriez-vous très favorable, assez favorable, assez opposé(e) ou très opposé(e) à ce que les étrangers vivant en France aient le droit de vote à toutes les élections locales, c'est à dire municipales, départementales et régionales ?

- À tous, en % de réponses « Favorable » -



(suite de la page 2 - Les premiers maires signataires de l'appel européen)

Eric PIOLLE, maire de Grenoble  
Carine PETIT, maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris  
Patrick PROISY, maire de Faches-Thumesnil  
Ali RABEH, maire de Trappes  
Johanna ROLLAND, maire de Nantes  
Abdel SADI, maire de Bobigny  
Stéphane SORRE, maire d'Yvelon, président de la communauté de communes Granville-Terre-et-Mer  
Azzedine TAIIBI, maire de Stains  
Stéphane TROUSSEL, président du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis  
Cédric VAN STYVENDAEL, maire de Villeurbanne

### Allemagne

Frederick BRUTTING, Aalen  
Thierry STEIERT, Fribourg  
Eckart WURZNER, Heidelberg  
Frank MENTRUP, Karlsruhe  
Peter KURZ, Mannheim  
Stephan NEHER, Rottenburg am Neckar

### Grande-Bretagne

Damien EGAN, Lewisham  
Nik JOHNSON, Cambridgeshire  
Nik JOHNSON, Peterborough  
Caroline WOODLEY, Hackney  
Jamie DRISCOLL, North of Tyne

### Italie

Matteo LEOPORE, Bologne

### Suisse

Alfonso GOMEZ, Genève

Site Internet de  
La Lettre de la citoyenneté :  
[www.lettredelacitoyennete.org](http://www.lettredelacitoyennete.org)

Pour vous abonner à  
**La Lettre  
de la citoyenneté**

Abonnement pour  
un an (4 numéros)

Écrire et envoyer un chèque à l'ordre de : ASECA - Maison des associations  
12 rue Frédéric-Petit - 80000 Amiens

Individuels

30 euros

Associations/bibliothèques/mairies/administrations et soutien

50 euros